

N°496 – 9 JUILLET 2007

Le 4^{ème} grade est en marche

LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DSNA N'AURA PAS ATTENDU LA PUBLICATION DU DECRET STATUTAIRE ICNA AU JOURNAL OFFICIEL POUR TRAVAILLER SUR LES LISTES DE PROPOSABLES AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF. NOUS REMERCIONS PAR AVANCE TOUS LES PERSONNELS DE CE SERVICE QUI SE SONT ATTELES À LA TACHE

Les listings sont en cours d'élaboration

SDRH travaille depuis la semaine dernière sur l'élaboration des listings d'agents proposables au grade d'ICNA en Chef. Une première ébauche a d'ores et déjà été adressée durant le week-end à tous les services gestionnaires concernés : CRNA, SNA, SEAC, ENAC, DTI, et services centraux.

En première lecture, ces listings s'avèrent partiellement incomplets et ne recensent notamment pas les agents dont les détachements ne font pas l'objet d'une notification systématique à l'administration centrale. Il reste tout l'été pour parfaire ces listes et travailler en sorte que personne ne soit oublié.

Rappel des conditions d'accès au grade d'ingénieur en chef

- Etre ICNA titulaire depuis au moins 16 ans
- Etre au moins D4 (ICNA divisionnaire, au 4^{ème} échelon)
- Avoir exercé durant 4 années cumulées une ou plusieurs fonctions d'expertise ou d'encadrement
- Occuper une fonction d'encadrement

Si la date de la **CAP exceptionnelle** n'est pas définitivement arrêtée, nous savons qu'elle aura lieu la deuxième ou la troisième semaine de septembre. Nous n'engagerons d'ailleurs pas SDRH dans voie de la précipitation, afin de s'assurer d'avoir des listes complètes.

Vos représentants SNCTA en CAP travaillent actuellement d'arrache-pied et adresseront dans le courant de cette semaine des listes abouties (ou presque abouties...) à toutes nos sections. Vous pourrez alors y vérifier votre présence si vous pen-

sez remplir les conditions. Voire, le cas échéant, faire rectifier votre absence...

Le SNCTA à votre service

Promoteur de cette avancée sociale de première importance, le SNCTA reste à vos côtés pour vous aider. Comme nous l'avons fait dès le lendemain de la signature de l'*accord licence*, nous tenons à votre disposition une adresse mail que vous pouvez solliciter **durant tout l'été**. Sans ostracisme aucun, **vos représentants SNCTA en CAP** se tiennent prêts à répondre, que vous soyez adhérent au SNCTA, adhérent ailleurs, ou pas adhérent du tout :

HEA@sncta.fr pour toutes vos questions relatives au 4^{ème} grade, ses conditions d'accès, les mesures transitoires, etc... mais aussi pour vérifier votre inscription dans les tableaux d'avancement, ou pour toute question à caractère personnel.

Et le PC pour tous ?

La modification du décret statutaire ICNA porte également sur l'accès pour tous **au titre de PC** dès l'obtention de la qualification maximale du centre. Cette disposition s'adresse donc spécifiquement aux contrôleurs d'approche des groupes D et E, et concerne les accès aux grades de **Principal** et/ou **Divisionnaire**.

Les listings de proposables sont en cours d'élaboration et devraient être disponibles avant la fin du mois de juillet. Leur réalisation nécessite un peu de temps en raison de la dispersion des organismes, mais ne devrait pas soulever de problèmes.

En tous cas, le SNCTA y veillera.